

(CE RELEVÉ EST DONNÉ À TITRE D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS LE PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

Le Président ouvre la séance à **9h30** après avoir constaté le respect du quorum à l'ouverture de la séance (**50/60**).

POINT 1 : PROPOS LIMINAIRES DU PRÉSIDENT

Le Président rappelle les précisions apportées à l'ordre du jour lors du deuxième envoi de documents pour cette séance de Conseil et propose d'ajouter en point 3/i) une modification de statuts de l'UFR des Sciences Médicales qui lui a été soumise récemment.

Après avoir relevé les questions diverses, il évoque les différents points abordés lors du Conseil d'Administration du 27 avril dernier et qui restent, à ce jour d'actualité et informe les membres du Conseil de l'augmentation prochaine du coût du transport aérien qui se répercutera automatiquement sur les finances de l'Université. A ce propos, il souligne que les difficultés rencontrées avec Air France ne sont toujours pas levées et s'étonne que cette semaine de Conseils coûte plus cher à l'Etablissement que celle du mois d'avril. Dans ce contexte, le Président rappelle son choix de fermeté quant au caractère non modifiable des billets réservés aux élus. Il en appelle à l'autodiscipline de chacun, quelques-uns cherchant encore à échapper au contrôle du service mission. Il souligne l'importance de grouper nos déplacements et de maintenir un départ et un retour fixes pour chacun de nos conseils et par pays de provenance.

Le Président précise que l'organisation est lourde (140 élus dont 100 déplacements) et note que les choses vont en s'améliorant avec la création d'une commission qui fait un bilan et prépare chacune des réunions suivantes. A ce titre, le Président souhaite remercier chacun des participants qu'ils appartiennent au Cabinet, à l'Administration Générale ou aux différents services administratifs des CUR.

Le Président annonce la visite à la rentrée de la Mission Scientifique Technique et Pédagogique (MSTP) et de la Direction de la Recherche Universitaire (DRUniv) prévue fin septembre et celle de la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES) prévue fin octobre. Il précise que ces missions sont effectuées dans le but d'évaluer nos équipes de recherche en vue de l'élaboration du contrat quadriennal. Elle devrait être en Guadeloupe les 26 et 27 septembre, en Martinique toute la journée du 28 puis en Guyane les 29 et 30 septembre, la réunion de bilan se ferait le samedi 01 octobre en Guyane.

Il est évident, poursuit le Président, que les équipes de recherche se doivent de préparer ces auditions. Le Chef de Mission, Jean-Michel DION, responsable de la recherche universitaire au ministère de la recherche, souhaite rencontrer les Présidents de Région en personne ainsi que les DRRT.

Le Président informe le Conseil que la Cour des Comptes poursuit son contrôle engagé depuis septembre 2004. Il précise avoir reçu le 21 juin dernier, une nouvelle requête comportant 25 questions pour lesquelles la Cour attendait des réponses sous quinzaine. Il rappelle enfin que la Cour des Comptes s'intéresse particulièrement à la problématique des associations et à celles des cumuls des personnels de l'Université.

Pour conclure son propos, le Président souligne que la fin de l'année civile 2005 sera fortement chargée, de part les visites annoncées de délégation ministérielle, mais aussi de la DES qui devrait venir sur les 3 pôles vers la fin Octobre. Le Président précise que les dates ne sont pas encore définitives.

POINT 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2005

Après quelques précisions et modifications de forme des membres du Conseil d'Administration : *le procès-verbal du C.A du 27 avril 2005 est approuvé.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-025	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

POINT 3 : POINTS JURIDIQUES

a) Présentation et approbation des contrats de travail et conventions :

- Les contrats de travail :

Le Secrétaire Général présente le tableau des emplois. Ce tableau reprend la liste de 8 contrats soumis pour information aux membres du Conseil, ainsi que 1 seul contrat supérieur à 5 mois exclus de la délégation donnée au Président et qui nécessitent l'approbation du Conseil.

Après une série de questions-réponses, *le Président soumet ce contrat à la délibération du Conseil qui l'approuve.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-026	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

- Les conventions :

Le Secrétaire Général Adjoint présente l'ensemble des 27 conventions soumises aux membres du Conseil. Après quelques précisions et une série de questions-réponses sur les conventions présentées, *le Président soumet les conventions supérieures à 150.000€ à la délibération du Conseil qui les approuvent.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-027	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	51

b) Information sur les marchés publics de l'université ;

Le Secrétaire Général Adjoint présente l'ensemble des marchés publics de l'Université. Elle distingue les marchés en cours de validité, de ceux en cours de passation. Les marchés en cours de validité sont au nombre de 16. Ils représentent des marchés de service (ex : gardiennage), des marchés de fournitures (ex : transports aériens) ou de travaux (ex : réhabilitation de bâtiment). Après un débat sur le marché de titre de transports aériens, les marchés en cours de préparation sont évoqués. Ils sont au nombre de trois : abonnements de périodiques, acquisitions d'ouvrages et réhabilitation de l'amphithéâtre Saint-Ruff de l'UFR SEN.

c) Présentation et approbation de modifications statutaires de composantes ;

- UFR des Lettres et Sciences Humaines :

Le Secrétaire Général Adjoint précise qu'à la demande du Doyen et des membres du Conseil de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines, les membres de la Commission des statuts ont examiné les propositions de modifications du statut de cette composante. Elle souligne que cette commission a fait part de plusieurs observations au Directeur de cette UFR qui après consultation de son Conseil a pris en compte les modifications proposées.

Ces modifications consistent en l'ajout du groupe de recherche CEREAH (Centres d'études et de Recherche sur l'Espagne et l'Amérique Hispanique), la suppression du Conseil Scientifique interne, la suppression de directeur(s) adjoint(s), les modalités d'élection du Directeur et les procédures applicables en cas d'empêchement, les règles d'autorisation de signature, de la participation avec voix consultative du Directeur d Département DPLSH et des modalités de délégation de présidence du Conseil.

Après quelques précisions et modifications de forme des membres du Conseil d'Administration : *la modification statutaire de l'UFR est approuvée.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-028	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

- UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ;

Le Secrétaire Général Adjoint précise qu'à la demande du Doyen et des membres du Conseil de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, les membres de la Commission des statuts ont examiné les propositions de modifications du statut de cette composante qui concerne essentiellement la composition de ce Conseil. Elle souligne que cette commission a fait part de plusieurs observations au Directeur de cette UFR qui après consultation de son Conseil a pris en compte les modifications proposées.

Ces modifications concernent la composition du Conseil de l'UFR, les dispositions de renouvellement du Conseil, les modalités d'élections du Directeur de l'UFR et du directeur adjoint, aux attributions et fonctionnement du Conseil, à la délégation donnée au directeur adjoint en cas d'absence du directeur pour la présidence du Conseil.

Après quelques précisions des membres du Conseil d'Administration : *la modification statutaire de l'UFR est approuvée.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-029	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	2
	Contre	0
	Pour	49

d) Proposition et élection à la Direction de Services Communs :

- Directeur du Service Universitaire Education Permanente et de Formation Continue (SUEPFC) ;

Le Président précise que son emploi du temps n'a pas permis d'auditionner les candidats à cette fonction. Il propose au Conseil d'examiner les candidatures et de soumettre son choix à l'avis du prochain Conseil d'Administration.

- Directeur du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Etudiants (SCUIO-IP) ;

Le Président rappelle que le SCUIO-IP est dirigé par un directeur choisi parmi les enseignants-chercheurs en exercice à l'UAG, qu'il est nommé par le Président de l'Université après avis du Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans renouvelable. Il précise les fonctions du Directeur. Ce dernier est chargé de la politique générale de l'Université en matière d'information et d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants. Il conduit les actions du service et a en charge notamment les responsabilités suivantes : il élabore le budget et le soumet au conseil d'administration et exécute le budget en qualité d'ordonnateur secondaire.

Le Président précise avoir reçu deux candidatures, celle de Monsieur Jean-Louis JOACHIM, Maître de Conférences à l'UFR des Lettres et Sciences Humaines et celle de Madame Ketty BILBA, Maître de Conférences à l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles.

Le Président retient la candidature de Madame BILBA, dont le projet et les motivations ont retenu son attention, et la soumet à l'avis du Conseil d'administration.

Le Conseil donne un avis favorable à la proposition du Président, Madame BILBA est retenue au poste de Directeur du SCUIO-IP.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-030	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	8
	Contre	4
	Pour	39

e) Désignation de membres complémentaires au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) ;

Lors du précédent Conseil d'Administration, il a été convenu que le Comité Hygiène et Sécurité devait être complété par trois personnes proposées par le représentant syndical des personnels enseignants. Monsieur REGENT propose ainsi les candidatures suivantes :

- Pour le Pôle Guadeloupe : Monsieur Frédéric REGENT ;
- Pour le Pôle Guyane : Madame Audrey CAROT ;
- Pour le Pôle Martinique : Monsieur Bruno OLLIVIER

Le Conseil valide les propositions confirmant Messieurs OLLIVIER et REGENT, Madame CAROT étant mutée depuis à Montpellier.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-031	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

f) Désignation de membres complémentaires aux CA des IUFM ;

Afin de compléter les membres désignés lors du précédent Conseil d'Administration, le Président évoque les trois sièges restant à pourvoir au sein de chacun des IUFM de Guadeloupe, Guyane et Martinique :

- Pour l'IUFM Guadeloupe : Monsieur Christian THERESINE ;
- Pour l'IUFM Guyane : Monsieur Henry CLERGEOT ;
- Pour l'IUFM Martinique : Monsieur Justin DANIEL ;

Le Conseil d'Administration approuve ces trois propositions pour compléter les représentants de l'UAG aux CA des IUFM.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-032	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

g) Rattachement de l'UAG au dispositif ministériel d'Inspection d'Hygiène et de Sécurité.

Le Secrétaire Général Adjoint informe le Conseil que pour répondre aux exigences réglementaires qui prévoient l'obligation pour les établissements d'enseignement supérieur de nommer un Inspecteur Hygiène et Sécurité, le Ministère propose aux établissements qui le souhaite le rattachement à la mission d'Inspecteur Hygiène et Sécurité rattachée à l'IGAENR qu'il a créé.

Le Président évoque l'avantage d'une telle décision, qui permet d'éviter de nommer un Inspecteur propre à l'UAG, ce qui nécessiterait la prise en charge de sa formation. Il précise que deux tiers des Universités ont déjà décidé de disposer des compétences du Ministère.

Après un court débat, le Conseil approuve le rattachement de l'UAG au dispositif ministériel d'Inspection d'Hygiène et de Sécurité.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-033	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

h) Fonctionnement des Sections Disciplinaires ;

Un débat s'instaure sur les contradictions entre le décret portant organisation et fonctionnement des sections disciplinaires et la jurisprudence européenne : la composition des formations d'instruction et celle de jugement ne peut être identique au regard du droit européen.

Le Président propose qu'une étude soit réalisée à ce sujet afin de déterminer pour l'avenir la règle à suivre.

i) Modification des statuts de l'UFR des Sciences Médicales ;

Le Président informe le Conseil que lors de sa séance du 16 juin 2005, le Conseil de la Faculté de Médecine a approuvé la proposition d'ouverture de la première année de Pharmacie en Martinique. Ce conseil a voté à l'unanimité la proposition de modification des statuts de la Faculté de Médecine qui deviendrait Faculté de Médecine et de Pharmacie.

Après quelques précisions des membres du Conseil d'Administration : la modification statutaire de l'UFR est approuvée.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-034	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

POINT 4 : PRESENTATION DU BILAN DE L'ETUDE STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT DU POLE GUADELOUPE (IMPLANTATION DE L'UFR STAPS) ;

Le Vice-Président du CUR de la Guadeloupe présente les différentes options de l'étude engagée pour la définition d'une stratégie de développement de l'UAG en Guadeloupe en incluant la problématique des STAPS afin de permettre l'émergence d'un nouveau projet pour le pôle de la Guadeloupe.

Après avoir tracé un bilan de l'avancement du Contrat de Plan actuel, il évoque l'étude de faisabilité qui décrit cinq scénarios en confrontant l'état des lieux des sites, les programmes théoriques des composantes, en terme d'impacts architectural, urbain, fonctionnel et opérationnel (phasage) ; qui prend aussi en compte l'actualisation des programmes actés dans le contrat de plan 2000-2006.

Le Vice-Président du CUR informe le Conseil que tous les scénarios sont envisageables, mais que la remise de ce rapport fin juin n'a pas permis une discussion et une confrontation des acteurs du Pôle au sein du CUR. Il propose en accord avec le Président, au vu de la richesse des informations et de l'importance des décisions, de laisser le débat s'installer. Les scénarios qui se détacheront seront chiffrés par un économiste de la construction et feront l'objet d'une analyse plus détaillée faisant apparaître avantage et inconvénient pour éclairer le Conseil et permettre de statuer lors de la prochaine séance du CA sur le développement du Pôle Guadeloupe.

Un débat s'instaure.

POINT 5 : PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2004 ;

Le Secrétaire Général Adjoint présente un extrait du bilan social 2004 préparée par une équipe de travail issue principalement de l'Observatoire et des divisions du personnel. Il s'en dégage plusieurs données dont 379 personnels non enseignants (IATOS et BU) ainsi que 474 personnels enseignants.

Après une présentation par diaporama, le Président précise qu'il s'agit ici de données brutes qui ne sont pas, pour le moment, analysées au regard de l'absence d'historique permettant de constater une évolution. Le prochain bilan social devra comporter des indicateurs d'évolution sur la base des bilans 2003, 2004 et 2005.

POINT 6 : PRESENTATION ET APPROBATION DES TRAVAUX DE LA CPE

Le Secrétaire Général présente les travaux de la dernière Commission Paritaire d'Etablissement qui via ces différentes commissions a mené une réflexion sur la répartition des primes et indemnités des personnels non enseignants pour l'année 2005 et la mobilité

interne et externe des personnels IATOS de l'UAG ainsi que la révision annuelle obligatoire des Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI) et le calendrier des congés.

Le Secrétaire Général présente le projet d'arrêté portant sur les modalités de la répartition des primes et indemnités des personnels non-enseignants.

Après un long débat, plusieurs modifications de formes et quelques propositions de modifications retenues, *le Conseil d'Administration approuve le projet d'arrêté modifié.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-035	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<i>unanimité</i>

POINT 7 : PRESENTATION ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CEVU DONT LE DOSSIER « LMD » :

A la demande du Président, le Vice-Président du CEVU informe le Conseil qu'il présentera les propositions du CEVU du mois d'avril qui n'ont pu être validées par manque de temps, le dossier LMD ainsi que les propositions du CEVU du 05 juillet 2005.

Il aborde les propositions du CEVU du 05 juillet hors dossier LMD : approbation du PV du CEVU du 26 avril 05 ; les renouvellement ou demande d'habilitation de diplôme (IESG, Faculté de Médecine ; SUEPFC) ; l'organisation de l'année universitaire 2005-2006 dont les modalités de contrôle des connaissances, l'adaptation dans la perspective du basculement LMD, les autres questions d'organisation ; la validation des propositions des commissions FSDIE ; les questions diverses (Propositions du conseil du SUAPS, résultats partiels en Médecine, modification des tarifs de DU en médecine).

Après un court débat et quelques précisions, *le Président soumet ces propositions du CEVU du 05 juillet 2005 à l'approbation du Conseil qui les approuvent.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-036	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	50

Le Vice-Président du CEVU présente ensuite le dossier d'habilitation du LMD niveau Licence, que *le Président soumet à la validation du Conseil qui l'approuve.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-037	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<i>unanimité</i>

Le Vice-Président du CEVU poursuit en présentant les différents point du CEVU du 26 avril 2005 qui n'avaient pu être validé par le CA du mois d'avril faute de temps : le calendrier des vacances des étudiants hors IUT, l'ouverture à l'IESG de la maîtrise de Droit Privé à la rentrée 2005, les cinq résolutions relatives à la mise en oeuvre de la VAE 2002 à l'UAG.

Le Président soumet ces propositions l'approbation du Conseil qui les approuvent.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-038	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<i>unanimité</i>

Le Vice-Président termine son exposé par une présentation de l'architecture du LMD déjà abordé lors du précédent Conseil. Il évoque les différentes recommandations du Ministère lors de sa présentation des différents domaines.

Un débat s'instaure sur certains domaines notamment ceux concernant la discipline créole et le droit privé.

.....
Le Président suspend la séance à 18h20

Le Président ouvre les travaux du Conseil, jeudi 07 juillet à 09h45
.....

Le Président ouvre la séance sur l'architecture du LMD et la problématique de l'enseignement du Créole. Après consultation, l'enseignement de cette langue et culture régionale ne peut, au vu des effectifs attendus, être installée à la fois en Martinique et en Guadeloupe.

Le Président rappelle que le Conseil est souverain et pourra juger de l'opportunité d'ouvrir cette formation en Guadeloupe si les effectifs évoluent en ce sens.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-039	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	
	Contre	
	Pour	

Un débat s'instaure sur le domaine Droit et Sciences Politiques au niveau Master : trois mentions prévues une mention science politique avec une spécialité, une mention droit privée qui comportent actuellement 3 spécialités et une dernière mention droit public avec 3 spécialités.

Après un développement des différents arguments (ceux portés par le Professeur BRETON –2 spécialités- et ceux soumis au CEVU – 1 spécialité), le Président soumet à la délibération du Conseil les deux formules proposées pour les options en droit privé.

Le Conseil approuve la proposition soumise par le CEVU.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-040	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Projet BRETON-LECLERC	17
	Projet CEVU	32

Le Président soumet l'architecture globale du LMD aux membres du Conseil qui l'approuvent.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-041	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

POINT 8 : PRESENTATION DU CONTRAT QUADRIENNAL :

a) Bilan du contrat 2002-2005 ;

Le Président présente une synthèse du bilan du contrat quadriennal 2002-2005 qui comportait 6 axes : poursuivre la rénovation de son mode de gouvernement ; organiser une offre de formation cohérente et attractive ; mobiliser ses compétences et ses ressources internes ; accompagner les étudiants dans leur vie quotidienne ; conforter la politique de recherche et devenir une université au label international reconnu. Il rappelle les bilans successifs par thème déjà présentés au Conseil dans l'année 2004.

Un court débat s'instaure.

b) Projet du contrat 2006-2009 ;

Le Président évoque la déclaration de politique générale ossature du document stratégique de développement en vue de l'élaboration du contrat quadriennal 2006-2009. Il développe les points concernant la modernisation des cursus et la recombinaison de l'offre de formation, le renforcement de l'identité universitaire régionale ainsi que le renforcement de la culture d'établissement et son pilotage.

Après un débat et quelques modifications de formes, le Président soumet cette déclaration de politique générale à l'approbation du Conseil qui l'approuve.

Délégation du Conseil d'Administration N° 2005-042	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

POINT 9 : POINTS FINANCIERS :

a) Présentation et approbation de la Décision Budgétaire Modificative N°2 (DBM n°2) ;

A la demande du Président, l'Agent Comptable présente la DBM. Il s'agit de la prise en compte des ressources nouvelles notifiées après le Conseil d'Administration du 27 avril dernier précise cette dernière. Ces crédits consistent en des subventions fléchées ou des ressources propres des UFR.

Par ailleurs, il convient de réintroduire les crédits FEDER du Service commun de Documentation pour un montant de 206 257 euros.

Le montant total de la DBM est de : 1 058 680 euros, dont 387 525 euros en fonctionnement et 671 155 en investissement.

Le montant total du budget est de 29 539 632 euros.

Si tout ce budget est exécuté, le fonds de roulement au 31 décembre prochain sera de 1 387 558 euros précise l'Agent Comptable.

Le Président soumet à la délibération du Conseil la DBM n° 2, que le CA approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-043	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	
	Contre	
	Pour	

b) Présentation de la Lettre de Cadrage 2006 ;

Le Président présente la lettre de Cadrage Générale 2006 en précisant que lorsque débutera l'exercice 2006, le contrat quadriennal 2006/2009 ne sera pas encore signé. Dans ces conditions, faire des prévisions budgétaires peut apparaître dangereux ; il faut donc redoubler de prudence afin de présenter un budget sincère et en équilibre. Le Président poursuit en précisant que d'ici au vote du Budget 2006, l'UAG aura pris connaissance du rapport de la Cour des Comptes et devra pour cet exercice en mesurer toutes les conséquences.

Le Président rappelle que l'exercice 2006 sera marqué par la mise en place de nouvelles procédures avec des outils informatiques opérationnels mais qui sont en cours d'évolution pour être conformes à la Loi organique sur les Lois de Finances (LOLF). Il évoque aussi la mise en place du LMD et le budget global comme chantiers importants de cette nouvelle année.

Il rappelle les difficultés passées qui ont mis en lumière un manque de moyens incontestables pour accomplir nos missions de service public. L'origine se situe sans nul doute, précise-t-il, dans un déficit financier structurel, du à une dotation de fonctionnement qui ne prend pas suffisamment en compte les particularités de notre université et de nos pays.

Il faut malgré tout poursuivre le Président, aller de l'avant et convaincre nos tutelles et nos partenaires, en démontrant notre capacité à surmonter les problèmes dans la solidarité, en mesurant nos forces et nos faiblesses. L'université a besoin de projets ambitieux, réalistes et concertés. Notre crédibilité est à ce prix, notre unité aussi.

En guise de conclusion, le Président affirme que dans la continuité de 2005, le budget devra être rigoureux, adapté et sincère. La mise en place de la politique patrimoniale et de l'amortissement, ainsi que la gestion centralisée des charges de personnel et heures complémentaires, devraient nous aider à mieux gérer, mieux comprendre et ainsi mieux négocier.

POINT 10 : SITUATION DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS) ;

A la demande du Président, Madame FEDEE, Directeur du SUAPS rappelle la situation financière de son service et des conséquences sur l'offre d'activité sportive induite. Après avoir expliqué les raisons de la non-application de la décision du CA consistant au paiement d'une cotisation lors de l'inscription une ou plusieurs activités du SUAPS, il est arrêté la proposition suivante : une contribution volontaire de solidarité sportive de 10€ pour permettre le maintien et le développement de la pratique sportive impulsée par le SUAPS tout au long de l'année.

Après un débat, le Président soumet au Conseil la proposition d'une contribution volontaire de solidarité sportive de 10€ pour permettre le développement du sport pour les usagers.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-044	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

POINT 11 : PRESENTATION ET APPROBATION DE DOSSIERS CPER – POLE GUADELOUPE :

a) Réhabilitation de l'amphithéâtre Saint-Ruff – UFR SEN

Le Vice-Président du CUR présente le dossier d'expertise relatif à la réhabilitation de l'amphithéâtre Saint-Ruff de l'UFR SEN en Guadeloupe pour lequel l'UAG est le Maître d'Ouvrage. Le plan de financement prévoit un financement global de 300.000€ dont 285.000€ issu du CPER et 15.000€ provenant du FEDER. Ce plan de financement intègre à la fois la prestations intellectuelles et les coûts des différents travaux.

Le Président soumet ce projet à la délibération du Conseil qui l'approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-045	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

b) Etude de pré-programmation du bâtiment SJE, STAPS et Formation Continue

Le Vice-Président du CUR souhaite obtenir une autorisation du Conseil pour lancer une étude de pré-programmation de l'UFR STAPS et de la Formation Continue sur le campus de Fouillole, ainsi que la construction du bâtiment de l'UFR SJE.

Le Président soumet cette proposition au Conseil, qui l'approuve.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-046	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

POINT 12 : PRESENTATION ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

A la demande du Président, le Vice-Président du CS aborde les propositions du Conseil Scientifique du lundi 04 juillet : adoption après modification du procès verbal du Conseil Scientifique plénier du 25 avril 2005 ; point sur l'évolution de la recherche française et les spécificités caraïbéennes ; compte – rendu des missions déjà réalisées (DS5- DS1-DS9- CNRS- DES) ; point sur la déclaration de politique Scientifique concernant le contrat 2006- 2009 ; Prix de thèse 2005 attribué à M. Philippe PETIT pour les Sciences Exactes et Naturelles et Melle Elsa DELCOMBEL pour les Sciences Humaines et Sociales ; adoption du dossier de validation du LMD et des deux notes complémentaires ; le Directeur de l'Ecole doctorale présente le compte rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale du 08 juin.

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-047	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil examine toutes les questions diverses et *délibère sur la limitation de la capacité d'accueil en PCEM1 fixée en Guadeloupe et en Martinique à 320 étudiants soit 640 au total et à 500 étudiants pour l'UFR des STAPS.*

Délibération du Conseil d'Administration N° 2005-048	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	unanimité

Après quelques mots de conclusions, le Président lève la séance à 13h40.

A Pointe à Pitre, **mardi 19 juillet 2005.**

**Le Président de l'Université,
Alain ARCONTE**